

## Oiseaux des milieux ouverts

**Passereau de taille moyenne**, l'Alouette lulu, qui court beaucoup à terre et sautille très peu, affectionne avant tout des secteurs dégagés secs ou très vite ressuyés. Elle exige une strate herbeuse courte, discontinue, comportant des plages nues ou de minuscules sentiers entre des touffes de graminées. Dans le Nord-Pas de Calais, l'espèce s'est accommodée d'un milieu spécifique, les terrils, principalement les terrils plats en cours de colonisation et leurs friches. L'espèce y est présente de février à novembre. Le nid est installé près d'une touffe d'herbe plus drue en terrain bien sec et légèrement en pente. La ponte a lieu entre la mi-mars et juillet. L'augmentation des observations avec un pic mi-octobre correspond essentiellement à la migration postnuptiale. Même si cela reste exceptionnel, des cas isolés d'hivernage sont possibles. En été, l'Alouette consomme essentiellement des insectes et des araignées, puis dès l'automne l'alimentation s'enrichit d'un complément végétal.

**Enjeu** : Cette espèce est fortement tributaire d'espaces gérés de manière adaptée à la conservation de son habitat si spécifique. L'espèce est principalement impactée par la colonisation végétale rapide des terrils et la perturbation occasionnée par la sur fréquentation des sites.

## ALOUETTE LULU

(Lullula arborea)



**Ce passereau** fréquente principalement les prairies bocagères avec haies et fourrés, et quelquefois les coupes forestières en régénération comportant des arbustes de 1 à 5 cm de haut. Les mâles sont très fidèles au site de reproduction. Leur territoire est assez petit (de 1 à 3,5 hectares). L'espèce est présente sur son site de reproduction de mi-mai à fin septembre. Les couples sont observés peu de temps après leur arrivée sur le site. Les jeunes, sont visibles à la fin du mois de juin, souvent en compagnie des adultes et ce jusqu'à la fin de la période de reproduction, fin-juillet. L'espèce est très opportuniste et généraliste. Elle est avant tout insectivore, mais les petits vertébrés (amphibiens, reptiles, mammifères...) constituent souvent près de 5 % de ses captures.



## PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR

(Lanius collurio)

**Enjeu** : La nidification de l'espèce sur le secteur de la ZPS a été prouvée jusqu'en 2001. Cependant la situation actuelle des habitats de reproduction et d'alimentation ne s'améliorant pas, l'espèce n'est plus observée depuis maintenant une dizaine d'années. La disparition des haies et des zones bocagères est la cause principale de sa disparition dans certains secteurs. A travers les mesures de gestion qui seront proposées dans le Docob, cette espèce, qui est actuellement en expansion en France et en Europe reviendra peut-être sur le site.

**Rapace nocturne**, le Grand-duc habite traditionnellement aux abords de falaises et escarpements rocheux, dans des zones de montagne, mais parfois aussi dans des boisements moins élevés avec des versants abrupts. Les endroits favorisés pour nidifier sont l'abri d'une paroi rocheuse, les crevasses entre les roches les excavations de falaises. En Scarpe-Escaut, l'espèce fréquente principalement les carrières. L'espèce est présente toute l'année dans la zone d'étude. La ponte commence généralement à la fin de l'hiver. Les jeunes prennent leur indépendance entre septembre et novembre, et quittent le territoire familial. Le Grand-duc peut consommer toutes les proies qu'il peut maîtriser, du coléoptère au Héron cendré. 80 % des proies capturées sont des mammifères (Rat surmulot, Lapin de garenne, Hérisson d'Europe...)

**Enjeu** : L'espèce est très sensible au dérangement humain (présence répétée à proximité du nid), à la modification de son habitat et à la diminution de ses espèces proies.

## GRAND DUC D'EUROPE

(Bubo bubo)



**Ce rapace diurne** privilégie les falaises maritimes. Dans le Nord-Pas de Calais, le cap Blanc-Nez est un site historique de nidification. Au fil des années, l'espèce a colonisé l'intérieur des terres, essentiellement en carrières et sur des bâtiments élevés. Ainsi en Scarpe-Escaut, ce sont les habitats artificiels qui hébergent l'essentiel des nicheurs : cheminées ou bâtiments d'usines, parties hautes d'églises, etc. qui offrent des corniches suffisamment larges pour accueillir la nichée et la maintenir à l'abri du dérangement. L'espèce est présente toute l'année. La période de nidification commence généralement en février et se termine à la dispersion des jeunes qui débute dès le mois de juillet. Le Faucon pèlerin se nourrit presque exclusivement d'oiseaux, de préférence de petite et moyenne taille mais peut aussi consommer des insectes. Au crépuscule, il tente parfois la capture de chauves-souris.

**Enjeu** : Sur le territoire, l'espèce est menacée par la disparition de son habitat de nidification (cependant l'espèce peut s'adapter à d'autres habitats, comme différents édifices en zone urbanisée) ou par la perturbation significative pendant la période de reproduction (présence répétée à proximité du nid).

## FAUCON PÈLERIN

(Falco peregrinus)



Jean-Michel Planchon est agriculteur sur Warlaing, orienté dans la polyculture élevage et spécialisé en élevage allaitant (80 vaches de races Blanc-bleue). Il cultive 35 ha en vallée de la Scarpe dont 26 ha de prairies. La moitié de ses prairies sont en Zone Spéciale de Conservation.



## Quelles surfaces avez-vous contractualisées en Mesures Agri-environnementales territorialisées (MAEt) ?

Presque 20 ha de prairies ont été engagées en MAEt : 5 ha en enjeu Paysage, 8 ha en enjeu Zones Humides, et 7 ha en enjeu Biodiversité (Natura 2000). Les cahiers des charges sont différents et plus ou moins exigeants pour chaque enjeu. J'ai aussi engagé 45 saules têtards et 3 mares, et reconverti 1 ha 80 de terre en prairie.

## Comment se prépare le dossier ?

Aurore Direz, au Parc naturel régional, se charge de monter le dossier avec moi. Elle s'occupe de toute la préparation et m'accompagne dans le suivi de mes MAEt. Pour les mares, un technicien du Parc est venu diagnostiquer mes 3 mares et a fait des préconisations. Un plan de gestion a été réalisé pour chacune d'elle.

## Comment se passe la gestion d'espèces non désirées comme les chardons et les rumex ?

Les parcelles sont situées à proximité de

peupleraies sur lesquels il n'y pas d'entretien des chardons. Ils sont donc assez présents sur les parcelles. Je n'utilise pas de produit phytosanitaire mais je fais chaque année un à deux broyages à hauteur des têtes de chardons en début de floraison. Les tiges pourrissent rapidement, ce n'est pas vraiment un problème.

## Quels bilans de ces 5 années de contractualisation ?

En zone Natura 2000, avec l'absence de fertilisation, les rendements sur mes prairies ont diminué. Ces deux dernières années, en fin de saison, j'ai donc introduit des bêtes afin de favoriser la restitution. Compte tenu du prix du fourrage et des compléments alimentaires, la compensation est trop juste lorsque l'on n'a pas produit assez de foin.

## Et sur les autres mesures ?

Les contrats sur les deux autres enjeux, les mares et les saules têtards n'ont pas posé de problème. Il me reste 5 saules à tailler sur les 45 engagés. J'ai eu un arbre de tombé suite à une tempête que je vais remplacer par une jeune perche de saule.

## Êtes-vous prêt à vous réengager dans une Mesure agri environnementale ?

Dès le début des mesures environnementales, mes parents se sont engagés dans la démarche, en 2001, avec les CTE (Contrat Territorial d'Exploitation) ; puis les CAD (Contrat d'Agriculture Durable). J'ai poursuivi avec les Mesures agri-environnementales Territorialisées depuis 2010. Je suis plutôt favorable à ce mode de contractualisation même si le cahier des charges proposé en zone Natura 2000 me semble trop contraignant. Reste à voir ce qui sera proposé dans le nouveau dispositif en termes d'engagements et de compensations financières.

## Rappel des abréviations

**COFIL** : Comité de pilotage  
**CRPF** : Centre régional de la propriété forestière Nord-Pas de Calais - Picardie  
**FDC** : Fédération départementale des chasseurs  
**GON** : Groupement ornithologique et naturaliste du Nord-Pas de Calais  
**ONF** : Office national des forêts  
**PNPE** : Parc naturel des Plaines de l'Escaut (Belgique)  
**SMAHVSBE** : Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des vallées de la Scarpe et du Bas Escaut  
**ZSC** : Zone spéciale de conservation  
**ZPS** : Zone de protection spéciale

## CONTACT

## Parc naturel régional Scarpe-Escaut

357, rue Notre Dame-d'Amour  
 59230 Saint-Amand-les-Eaux  
 contact@pnr-scarpe-escaut.fr

tél. 03 27 19 19 70

fax. 03 27 19 19 71

[www.pnr-scarpe-escaut.fr](http://www.pnr-scarpe-escaut.fr)

## Lettre Natura 2000

juin 2014

spécial  
Milieux ouverts

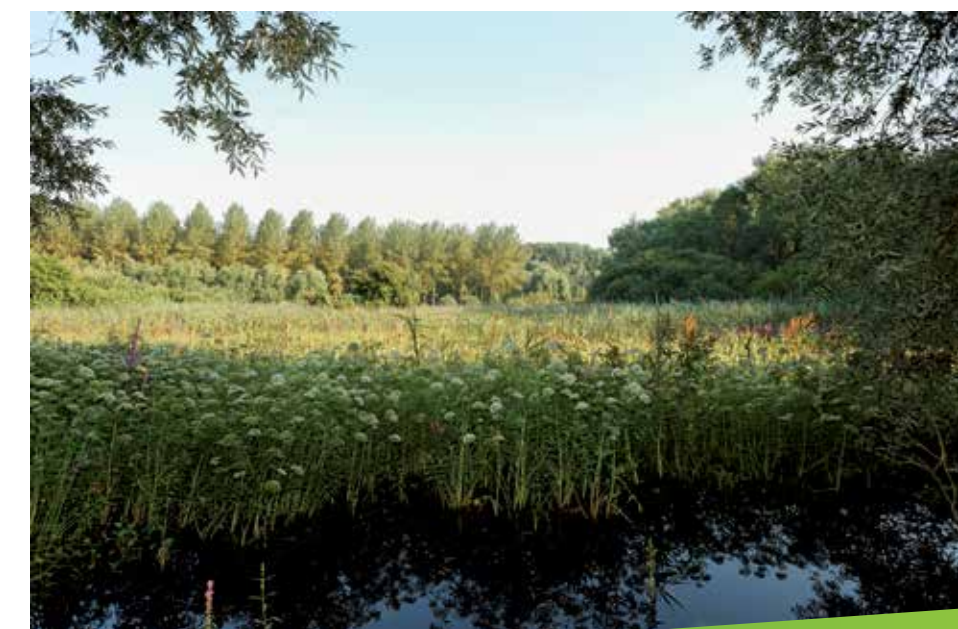
## Avancements du Document d'objectifs (Docob) de la ZPS

Présentés une première fois au comité de pilotage de décembre 2012, plusieurs diagnostics ont nécessité des compléments ou des corrections avant leur nouvelle présentation en mai 2013. Au cours de cette dernière réunion, le comité de pilotage a validé l'ensemble des diagnostics socio-économiques ainsi que l'étude ornithologique réalisée par le bureau d'études Biotope

Durant ces derniers mois, les enjeux, les objectifs de développement durable et les objectifs opérationnels du site ont été définis par 3 groupes de travail dont la composition avait été validée par le comité de pilotage : milieux forestiers, milieux agricoles et zones humides (les thématiques chasse et études d'incidences étant prises en compte dans l'ensemble des groupes).

Etaient invités aux réunions de travail les acteurs concernés, membres du COFIL : la Chambre d'agriculture, ONF, CRPF, FDC 59, SMAHVSBE, Département du Nord, GON, PNPE, etc.

Ces groupes de travail se sont réunis en deux temps, une première réunion en juin 2013 a permis de faire le point sur les enjeux et objectifs identifiés sur le site suite aux différents diagnostics et perçus par les différents acteurs. Une seconde réunion en septembre 2013 a permis de corriger et valider la rédaction officielle de ces objectifs. Suite à ce travail partenarial, le comité de pilotage réuni le 12 novembre 2013 a validé ces premiers éléments définis : enjeux, objectifs, et les premières parties rédigées du document d'objectifs (diagnostics du territoire, des activités socio-économiques et ornithologique).



## Quoi de neuf sur les sites ?

Le Phragmite aquatique est un petit passereau figurant parmi les plus menacés d'Europe. Il est inscrit sur la Liste Rouge mondiale des espèces menacées d'extinction. Cette espèce de fauvette paludicole migratrice se reproduit principalement au sein de vastes prairies humides d'Europe de l'Est (Biélorussie, Ukraine et Pologne essentiellement) et migre chaque année au sud du Sahara pour y passer l'hiver.

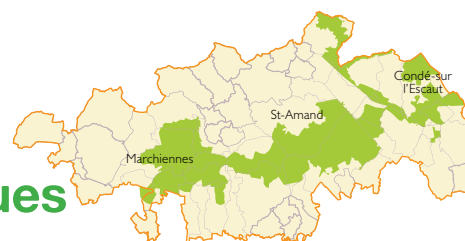
En 2012, un Phragmite aquatique (une femelle adulte) a été capturé sur le marais de Sonnevillie (Wandignies-Hamage) lors d'un suivi des oiseaux migrateurs, mis en place dans le cadre du plan national d'action en faveur des espèces. En 2013, lors de la nouvelle session de baguage, ce sont deux individus qui ont été capturés, dont un déjà bagué en Belgique, confirmant l'intérêt de prendre en compte cette espèce dans le document d'objectifs de la ZPS.

## Résultats des inventaires ornithologiques

Le bureau d'études Biotope a réalisé, en collaboration avec l'ONF, les inventaires ornithologiques sur le périmètre de la ZPS. Ces inventaires ont concerné 17 espèces d'oiseaux nicheurs et 12 espèces potentiellement nicheuses sur le territoire. Pour une analyse plus fine encore, les données collectées par le GON de 2008 à 2012 ont aussi été intégrées.

Les prospections de terrain ont été réalisées sur une année biologique complète, soit entre le 14 mars 2012 et le 22 février 2013. Pour chaque espèce ou groupe d'espèces recherché, une méthodologie particulière a été développée prenant en compte le statut biologique de l'espèce concernée (hivernante, migratrice, nicheuse, sédentaire) : écoutes crépusculaires, prospections en période de nidification dans

les sites favorables, comptages concertés, points d'écoute, etc. Les expertises menées ont permis de réaliser 424 contacts positifs pour 19 des 26 espèces concernées. Sur les 7 espèces non observées par Biotope, 5 d'entre elles ont été renseignées dans la base de données du GON et ont fait l'objet d'observations durant cette période.



Parc naturel régional Scarpe-Escout  
ZPS



+ d'infos  
Eléonore Boespflug  
Tél. 03 27 19 19 70  
e.boespflug@  
pnr-scarpe-escout.fr

## RESULTATS

### Estimation de la population 2008-2013 :

Espèces	Estimation de la population (unités)		
	Repr. (couple)	Hiver. (ind.)	Migr. (ind.)
Alouette lulu	2	-	6 à 10
Bihoreau gris	1	-	10 à 20
Blongios nain	3	-	2 à 15
Bondrée apivore	15	-	40 à 100
Busard des roseaux	7	<5	10 à 30
Butor étoilé	3	-	3 à 6
Engoulevent d'Europe	25	-	10 à 50
Faucon pèlerin	2	2 à 4	-
Gorgebleue à miroir	100	-	120 à 150
Hibou des marais	-	-	0 à 5
Marouette ponctuée	(1)	-	0 à 10
Martin-pêcheur d'Europe	50	50 à 150	-
Mouette mélanocéphale	-	-	5 à 20
Pic mar	120	-	150 à 250
Pic noir	20	-	20 à 50
Pie-grièche écorcheur	-	-	-
Sterne pierregarin	20	-	20 à 80
Aigrette garzette	-	-	10 à 30
Avocette élégante	2	-	5 à 30
Balbusard pêcheur	-	-	5 à 20
Busard Saint-Martin	-	-	5 à 10
Cigogne blanche	-	-	10 à 30
Cigogne noire	-	-	5 à 15
Cygne de Bewick	-	<5	-
Echasse blanche	-	-	0 à 10
Grand-duc d'Europe	1	-	5 à 15
Grande aigrette	-	-	30 à 100
Pluvier doré	-	-	2 à 250
Pie grièche grise	-	<5	-

## Bilan de 5 années de contractualisation sur les parcelles agricoles

Sur les parcelles agricoles situées en zone Natura 2000, la contractualisation s'effectue depuis 2007 par le biais de Mesures Agri Environnementales Territorialisées (MAEt).



Plusieurs cahiers des charges sont proposés. Ils prévoient, selon les cas, des réductions d'intrants (Azote, Phosphore, Pesticides), des retards de la période de fauche, ou l'entretien des haies et des mares. Une aide financière vient compenser les surcoûts ou les pertes d'exploitations liées à ces mesures. A titre d'exemple, elle est de 306 euros par hectare et par an pour une mesure comprenant une absence totale de fertilisation et un retard de fauche au 10 juin.

Sur le site FR3100507 – Forêts de Raismes-St Amand-Wallers et de Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe, 13 agriculteurs se sont engagés dans la démarche. Ce sont ainsi 50 ha de prairies (28 % des prairies du site) et 81 saules têtards qui ont été contractualisés.

Une étude a été lancée en 2012 afin de faire un bilan de cette contractualisation et d'évaluer son effet sur la valeur écologique et agricole des prairies. Cette étude concerne trois agriculteurs et 6 parcelles sur les communes de Nivelles et Saint Amand. Des analyses seront conduites tous les deux ans sur les 5 années de la contractualisation afin de mesurer l'évolution de la qualité floristique, faunistique et fourragère des parcelles. Les conclusions de l'étude permettront, le cas échéant, d'adapter les cahiers des charges dans le cadre des nouveaux dispositifs de contractualisation.



Parc naturel régional Scarpe-Escout  
ZSC



+ d'infos  
Jérôme Bacquaert  
Tél. 03 27 19 19 70  
j.bacquaert@  
pnr-scarpe-escout.fr

## LES PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE

Les prairies de fauche, c'est-à-dire les prairies fauchées au moins une à deux fois dans l'année, représentent une part importante des prairies de la vallée alluviale de la Scarpe. Elles peuvent être pâturées en début ou fin de saison mais leur vocation première reste la production de foin.

Au sein de ces prairies de fauche, on distingue les prairies maigres de fauche qui présentent un intérêt au niveau européen. Elles se caractérisent principalement par la présence d'une graminée bien adaptée à la fauche, le fromental et par une certaine richesse en fleurs comme l'anthriscus sauvage ou la grande berce. Sur les Zones Spéciales de Conservation de la vallée de la Scarpe, on les retrouve essentiellement sur des sols frais et assez peu amendés.



Enjeu : Habitat en raréfaction au niveau régional, les prairies humides de fauche peuvent abriter certaines espèces de plantes protégées au niveau régional comme le Colchique d'Automne ou le Siläus des prés. La présence de ces espèces dans une prairie vient ainsi souligner le caractère patrimonial du milieu.



## L'ACHE RAMPANTE (Apium repens)

Cachée à ras du sol, l'ache rampante (*Apium repens*) est une petite ombellifère qui passerait bien inaperçue si on ne la recherchait pas avec la plus grande attention. Cette plante, qui affectionne les prairies humides, est intimement liée au pâturage. Les perturbations occasionnées par le piétinement du bétail et la création de bourbiers favorisent son maintien et limitent la concurrence avec d'autres espèces plus compétitives.

Enjeu : Protégée au niveau national et européen, elle n'est présente dans le Nord qu'en vallée de la Scarpe et dans la région lilloise. Historiquement cantonnée aux prairies humides du Marais de Sonnevile, elle a récemment fait son apparition dans la tourbière de Vred où elle a su profiter de la gestion par pâturage conduite par le Parc naturel régional Scarpe-Escout.